

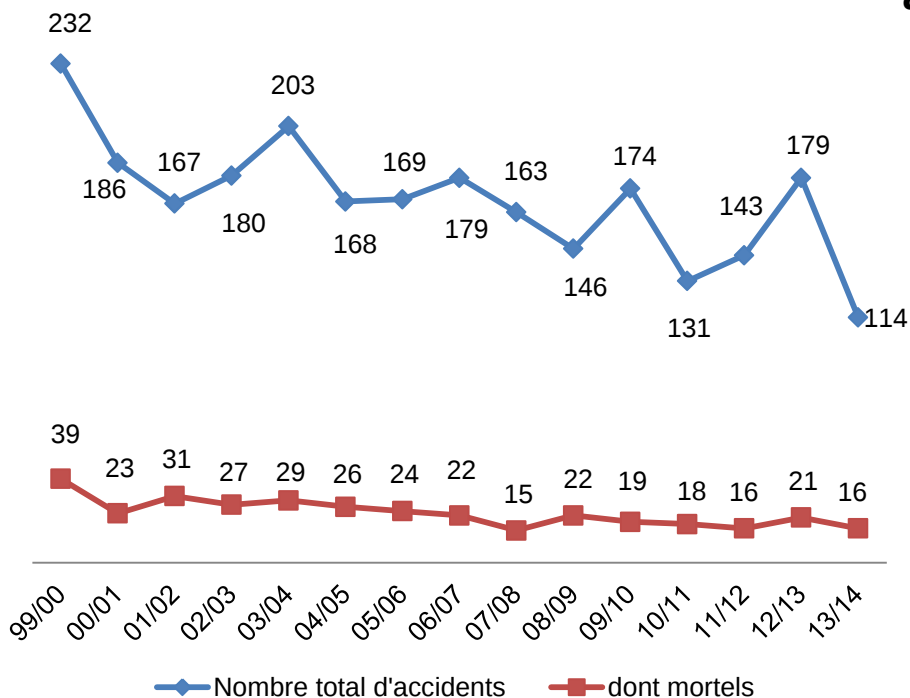
Formation des chasseurs

La sécurité en battue



LES ACCIDENTS DE CHASSE

Evolution du nombre d'accidents à la chasse au niveau national



114 accidents dont 16 mortels en 2013/2014 soit les résultats les plus faibles depuis 15 ans.

- 90% des victimes sont des chasseurs
- Parmi les 10% de non chasseurs nous déplorons 12 accidents dont 2 mortels
- 68% des accidents surviennent lors d'une chasse au grand gibier et 32 % au petit gibier
- 109 fautes de sécurité individuelles ou d'organisation (96% des accidents) et seulement 5 accidents imprévisibles (4% des accidents)



Une bonne prise en compte des consignes de sécurité permet d'éviter la quasi-totalité des accidents.

✓ **Les 109 fautes de sécurité observées (96% des accidents de la saison cynégétique 2013/2014) se répartissent ainsi :**

- tirs sans prise en compte de l'environnement : 23%
- tirs dans l'angle des 30° : 20%
- mauvaise manipulation de l'arme : 16%
- chute : 12%
- tirs dans la traque (non respect angle et/ou distance de tir) : 7%
- tirs sans identifier : 6%
- éclatement des canons (non vérification de l'état) : 6%
- arme chargée à la bretelle : 5%
- arme chargée lors du franchissement d'obstacle (barrière, haie, fossé) : 3%
- arme chargée rangée dans la voiture (2%)



CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES...

...certains incidents ne sont pas divulgués et passent donc inaperçus...



Amis chasseurs restez toujours prudents !



Les responsabilités des organisateurs



- **La délégation permet de déléguer l'organisation de la chasse à un membre de l'A.C.C.A.**
 - Le délégué informe le président de l'organisation de la battue
 - Il donne les consignes de sécurité avant chaque battue
- **Mais en cas d'incident ou d'accident la responsabilité de la personne morale Sté de chasse ou ACCA représentée par son président pourra être recherchée**

Une priorité: être vu par ses collègues



Porter une veste ou un gilet fluorescent pour tous les participants y compris les suiveurs et accompagnants, même mineurs. Le couvre-chef n'est pas suffisant.

- Les animaux n'ont pas la même vision que l'humain mais distinguent très bien les mouvements et les odeurs.

Le rond



Le rond / **OBLIGATIONS** !

- Remplir le carnet de battue, y compris lors d'une battue dans une réserve de chasse et de faune sauvage : nom des participants...
- Rappeler les consignes de sécurité.
- Signaler la battue sur les principaux accès de l'enceinte à l'aide de panneaux : « battue en cours ».



Le rond / Recommandations:

- Présenter le secteur de chasse choisi.
- Désigner les personnes chargées du panneautage des principaux accès carrossables de la zone de battue.
- Déterminer les lignes de tir et désigner les chefs de ligne chargés de placer les tireurs.
- Donner les consignes de tir de la battue : espèce(s), âge , sexe...
- Rappeler les codes de sonneries et la charte du chasseur du grand gibier.





Le rond / Recommandations:

- Préciser le lieu de rendez-vous d'après chasse.
- Désigner les personnes chargées de récupérer les chiens hors de l'enceinte de chasse et les noter sur le carnet de battue, ainsi que celles chargées du marquage du gibier.





Après le rond, les chasseurs peuvent aller sur le terrain. Avant de sonner le début de battue, il est nécessaire ou souhaitable de :

Recommandations

- S'assurer que les conditions de visibilité permettent une action de chasse en battue sécurisée (brume, brouillard). Si le chef de battue juge dangereuse, à tout moment, la poursuite de la battue, il suspend la chasse.





Recommandations:

- Laisser le temps aux chasseurs de se rendre vers les lignes de tir et les emplacements définis lors du rond, avant d'autoriser le découplage des chiens.
- Disposer d'une laisse pour récupérer les chiens.
- Se rendre du véhicule au poste, et du poste au véhicule arme déchargée.



OBLIGATIONS !

- en cas d'une rencontre avec une autre personne (chasseur ou non) décharger l'arme.
- Avoir en sa possession une corne ou une trompe de chasse. Les moyens modernes de télécommunication sont autorisés pour la chasse collective du grand gibier (émetteurs radiophoniques, téléphone, talkie-walkie (l'usage de ce dernier peut être soumis à détention de licence).

LE PLACEMENT SUR LA LIGNE DE TIR



Placement collectif sur la ligne



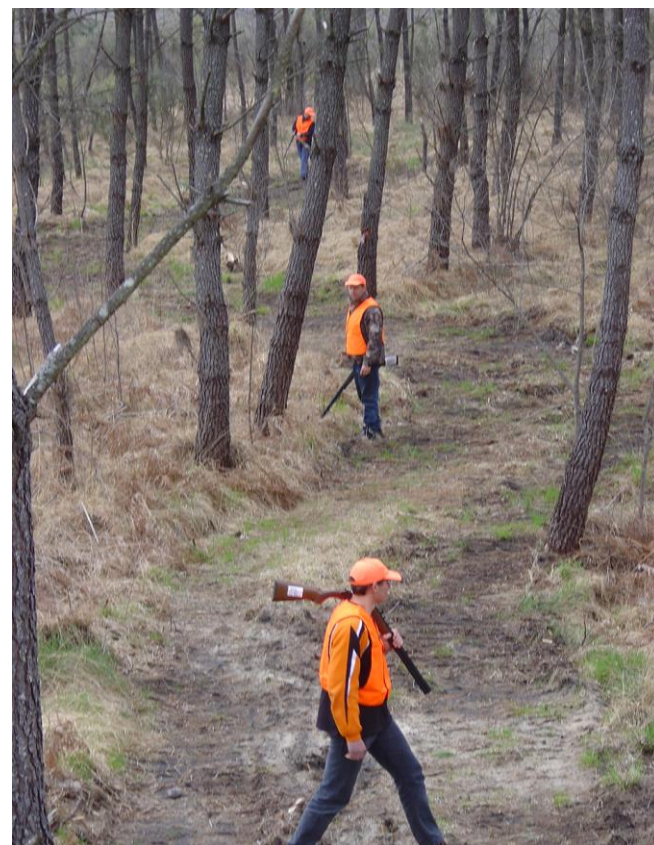
- Tout **déplacement** doit être effectué **arme déchargée et désapprovisionnée**.
- Le chef de ligne a bien **aligné ses tireurs** malgré la forme sinueuse du chemin. Il doit informer ses chasseurs des risques éventuels (maison, route, etc)
- Ne charger son arme qu'à partir du **signal de début de battue** et de la décharger et désapprovisionner au signal (sonore par pibole ou trompe de chasse) de fin.

Placement individuel sur la ligne



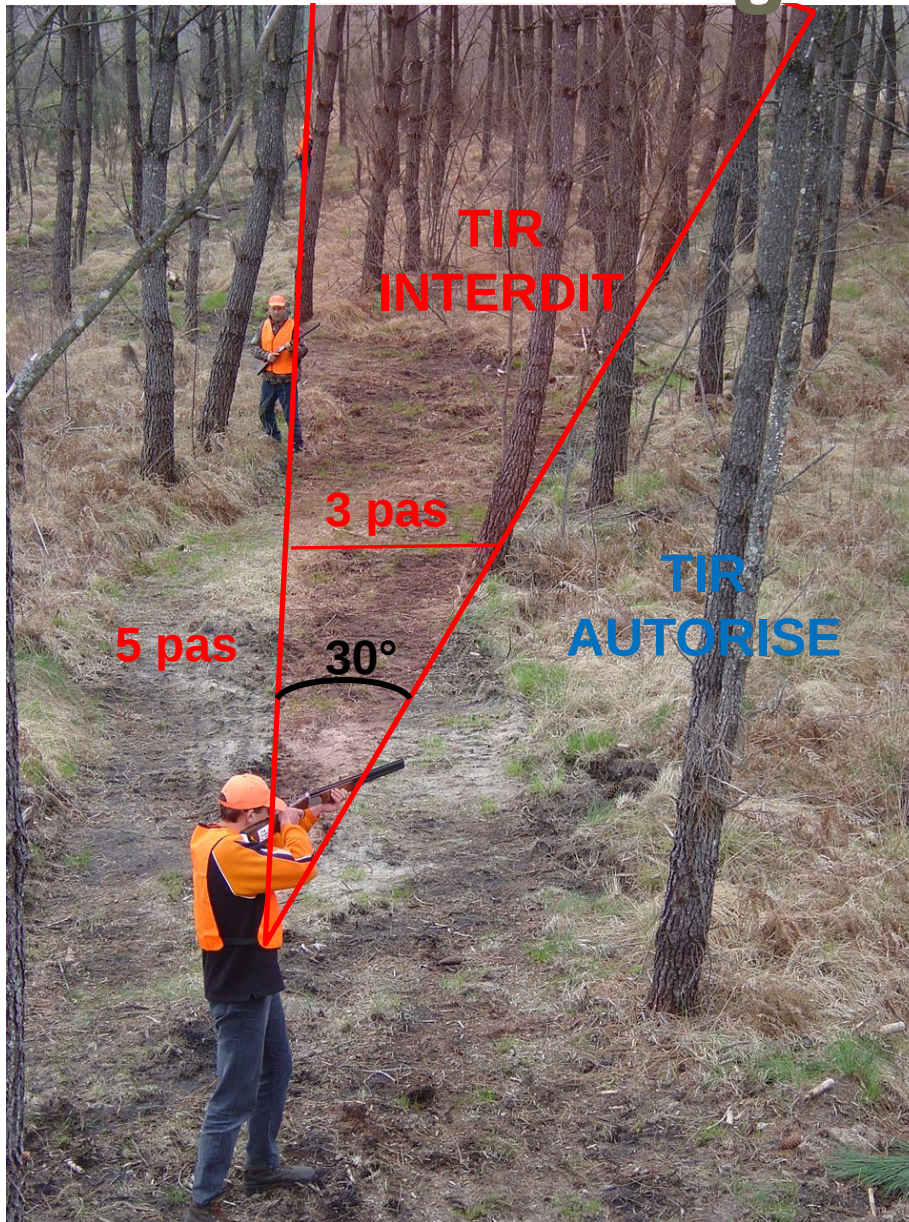
**SE POSTER VENTRE AU BOIS DE
MANIERE A BIEN SUIVRE L'ACTION
DE CHASSE ET A POUVOIR
IDENTIFIER LES ANIMAUX.**

**REPERER SES VOISINS ET SE FAIRE
REPERER PAR EUX.**



**DETERMINER UN
ANGLE DE TIR
SUPERIEUR A 30°**

L'angle des 30°

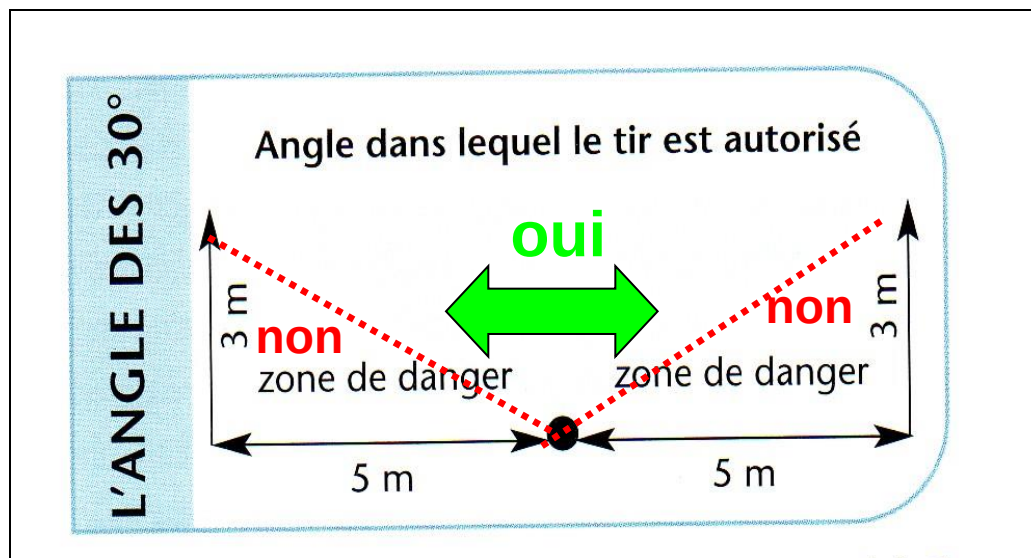


LORS D'UN TIR INFÉRIEUR À 30°, LE RICOCHET PROVOQUE SOUVENT UN RETOUR DU PROJECTILE SUR LA LIGNE DES CHASSEURS

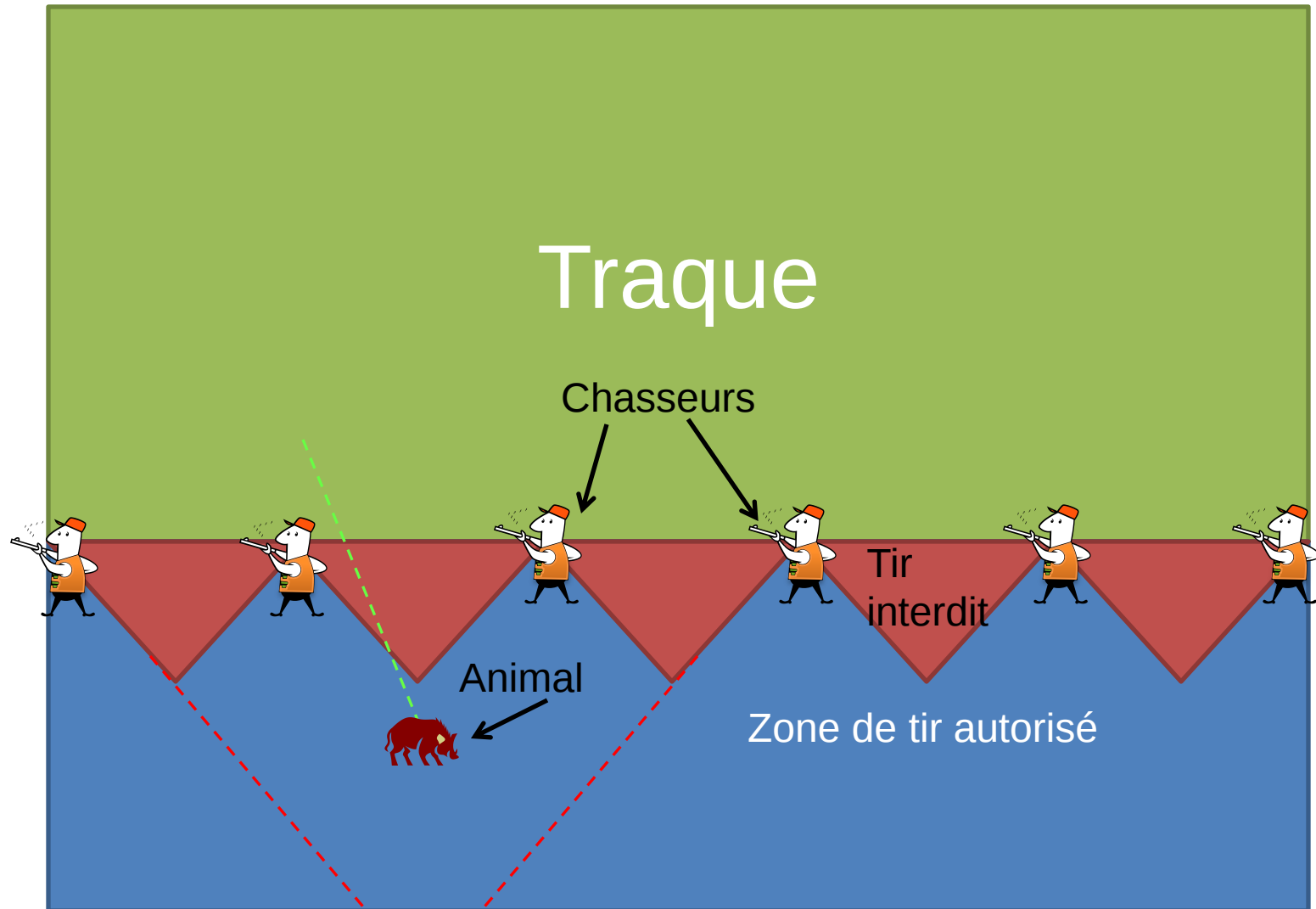
L'ANGLE DES 30°

L' OBSERVATION STRICTE DE L'ANGLE DE TIR SUPERIEUR A 30° EST UN MINIMUM POUR GARANTIR UNE BONNE SECURITE.

LES PROJECTILES PRESENTENT ENCORE DES RISQUES MALGRE LE RESPECT DE CET ANGLE DE TIR



Le Placement sur la ligne



LE PLACEMENT SUR LA LIGNE DE TIR



LE CAS DES ROUTES ET VOIES DE CIRCULATION

DEFINITION

Lorsque la voie est publique (**route communale, départementale ou nationale, chemin ouvert à la circulation publique, voies ferré, y compris les fossés et les accotements** **la chasse est proscrite du fait de l'interdiction absolue d'utiliser des armes à feu sur ou en direction de ces axes de circulation.**

Il est interdit de tirer en direction ou au-dessus des routes , des chemins.

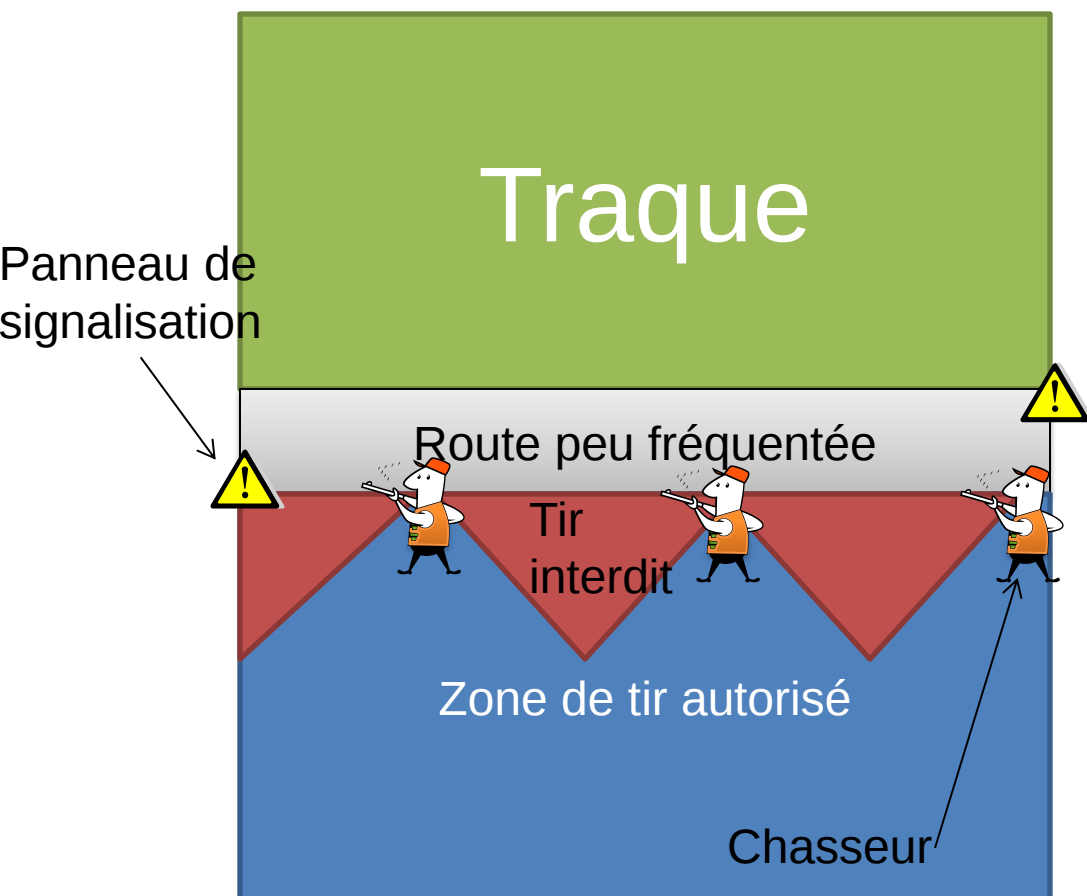
Le panneautage au bord des voies de communication

« Il est vivement conseillé de réaliser un panneautage sur le bord de la voie de circulation durant le temps de réalisation de la battue. Ils seront positionnés en nombre suffisants sur les principaux accès, de manière à ne pas gêner la circulation et à ne pas créer d'effet de surprise, dans le but d'avertir les usagers et seront retirés à la fin de la chasse.



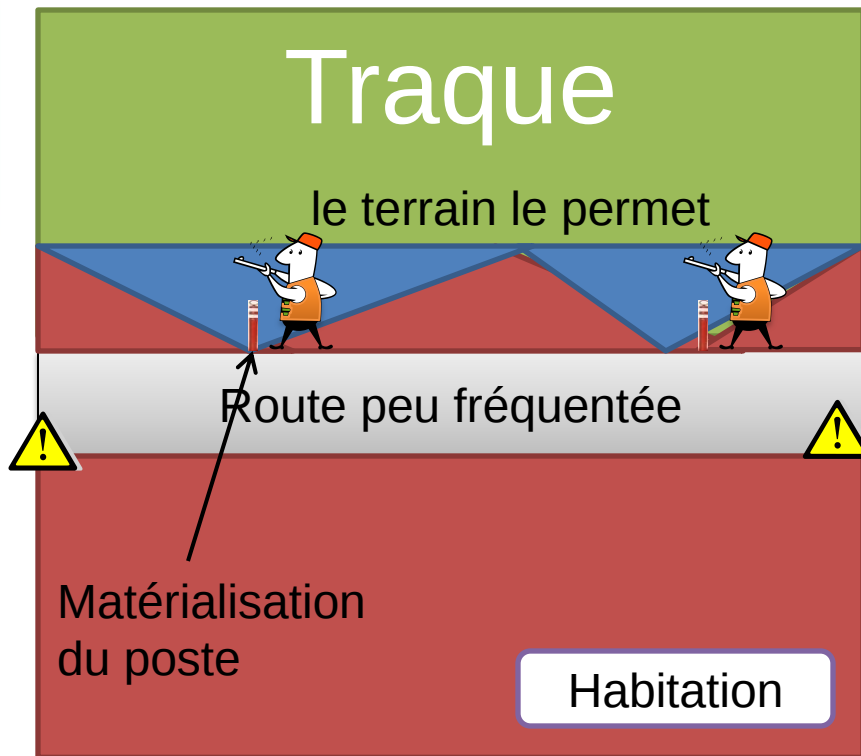
Placement sur la ligne lors d'une traque comprenant un ou plusieurs axes de circulation

- **Cas n°1:** Route peu fréquentée et tir à l'extérieur sécurisé





Cas n°2: Tir à l'intérieur possible et nécessaire



OBLIGATIONS !

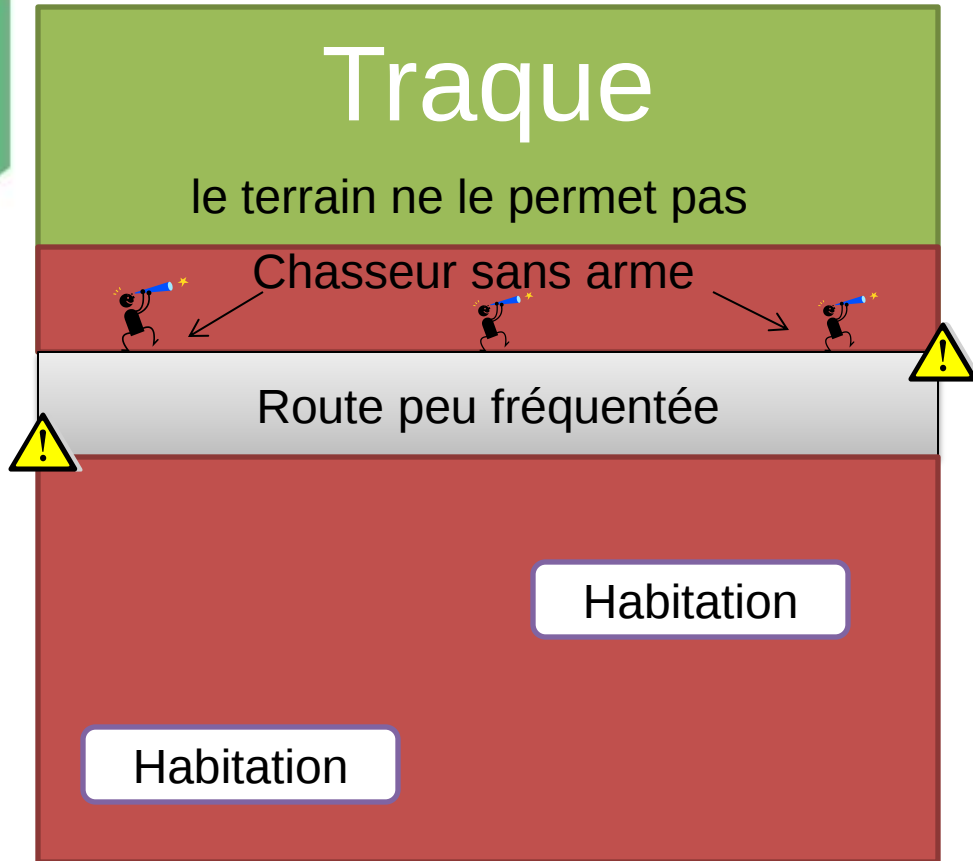
Le tir dans la traque ou en direction de la traque est autorisé uniquement dans le respect des conditions suivantes :

- Respect d'un angle de tir de 30°.
- tir sur une courte distance, inférieure à 30m, configuration de type « butte de tir ».
- Le tir en direction des rabatteurs est strictement interdit.
- Le chasseur sera autorisé à tirer dans la traque, à l'emplacement déterminé par l'organisateur de la battue: mention en sera faite préalablement dans le carnet de battue.





Cas n°2: Tir à l'intérieur impossible





Le chargement de l'arme

NE CHARGER SON ARME QU'AU SIGNAL DE DEBUT DE BATTUE

Arme rayée

APPROVISIONNEMENT



CHARGEMENT



**TOUTE MANIPULATION DE L'ARME:
CANONS VERS LE BAS ET OBLIGATOIREMENT DANS LA ZONE DE TIR**



Arme lisse

APPROVISIONNEMENT



CHARGEMENT



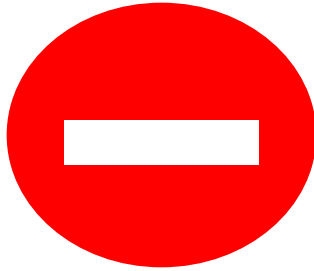
ARME CHARGEE



**TOUTE MANIPULATION DE
L'ARME: CANONS VERS LE
BAS ET OBLIGATOIREMENT
DANS LA ZONE DE TIR**

Comportement individuel

- Ne tirer que sur un gibier parfaitement identifié et à distance raisonnable.
- Chevreuil: si tir au plomb: 40 m max et n°2 et n°1
- N'épauler qu'après l'angle de 30°.
- Ne tirer qu'au delà de l'angle des 30°.
- Effectuer un tir fichant.
- « Pour des raisons impératives de sécurité, seul le chef de ligne est autorisé à se déplacer en suivant la ligne de tir afin de faire respecter les règles de sécurité. Le responsable de battue pourra cependant autoriser les chasseurs à se déplacer (toujours arme déchargée), si nécessaire.



- Proscrire les tirs rasants = danger potentiel sur des grandes distances

- **Il ne faut pas:**

- Tirer assis ou à genoux
- Tenir son arme à l'horizontale



- (cas du chasseur assis sur un siège, arme posée sur les genoux)
- Tirer dans le « tas » (compagnie de sangliers, harde de cervidés)
 - Tirer les cervidés au saut de la ligne
 - Tirer un animal au-delà de ses voisins
 - Balayer la ligne des tireurs avec son arme
 - Utiliser en battue un stecher ou double détente

Le déplacement en véhicule en cours d'action de chasse

- « Le déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre est autorisé dès lors que **l'action de chasse est terminée** et que l'arme de tir est démontée ou placée sous étui.
- **Par dérogation**
- Pour la chasse aux chiens courants, le déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre, **arme déchargée et démontée ou placée sous étui**, est autorisé dans les conditions suivantes (art. L424-4 du code de l'environnement):
 - Si l'animal est sorti de l'enceinte, si le chef de battue a sonné la sortie de l'enceinte de l'animal et si les armes sont placées sous étui ou démontées et dans tous les cas déchargées.
 - Tout déplacement doit être précédé de l'annonce, par une sonnerie spécifique, de la sortie de l'enceinte de l'animal chassé et de la meute de chiens vers des emplacements définis à l'avance par le rond.
- Les personnes souffrant d'un handicap moteur peuvent faire usage d'un véhicule à moteur pour se rendre à leur poste. Elles ne peuvent tirer à partir de leur véhicule qu'après avoir mis leur moteur à l'arrêt".

Matérialisation

Matérialisation

Ligne de remplacement n°2

Matérialisation

Traque

Ligne de remplacement n°1

Matérialisation

Matérialisation

Matérialisation

Ligne de remplacement n°3

Transport de l'arme dans un véhicule

Les armes doivent être « transportées de manière à ne pas être immédiatement utilisables, soit en recourant à un dispositif technique répondant à cet objectif, soit par démontage d'une de leurs pièces de sécurité. »

Le recours à un « dispositif technique » trouve sa traduction dans l'obligation de placer l'arme sous étui.

L'étui peut être une mallette, un fourreau ou une « chaussette ». Quel qu'il soit, il doit être fermé, mais l'utilisation d'une clef ou d'un cadenas n'est pas exigée.

A défaut d'être placée sous étui, les armes doivent être démontées.

Aucune obligation particulière ne concerne le transport des munitions.

Dans tous les cas les armes doivent être désapprovisionnées et déchargées.



Arme démontée

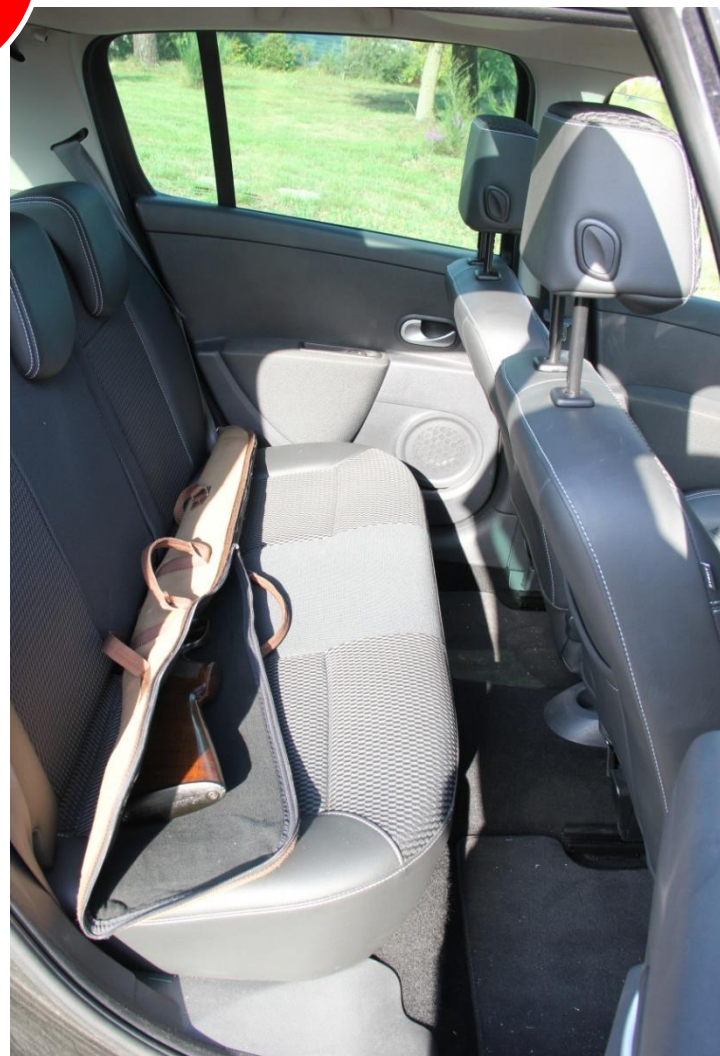
OU



Arme désapprovisionnée, déchargée
et placée sous étui fermé



Arme non démontée



Arme déchargée et placée sous étui non fermé



Règles individuelles de sécurité



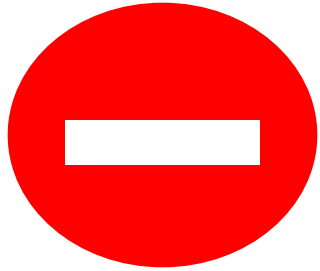
Règles de sécurité pour le franchissement d'un obstacle



AVANT DE FRANCHIR UN OBSTACLE L 'ARME DOIT ETRE OUVERTE ET DECHARGEE

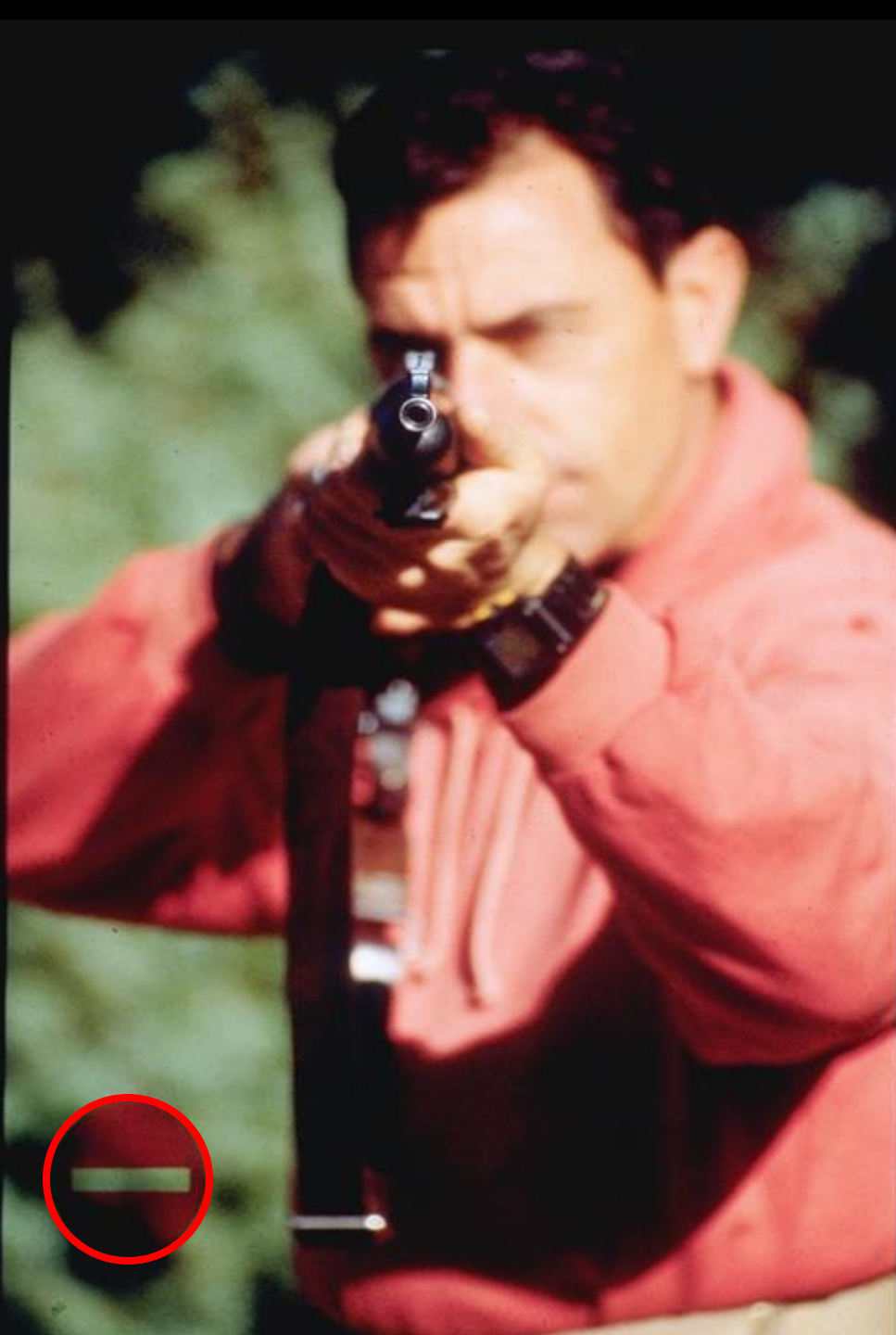
APRES AVOIR FRANCHI L 'OBSTACLE , VERIFIER L 'INTERIEUR DES CANONS

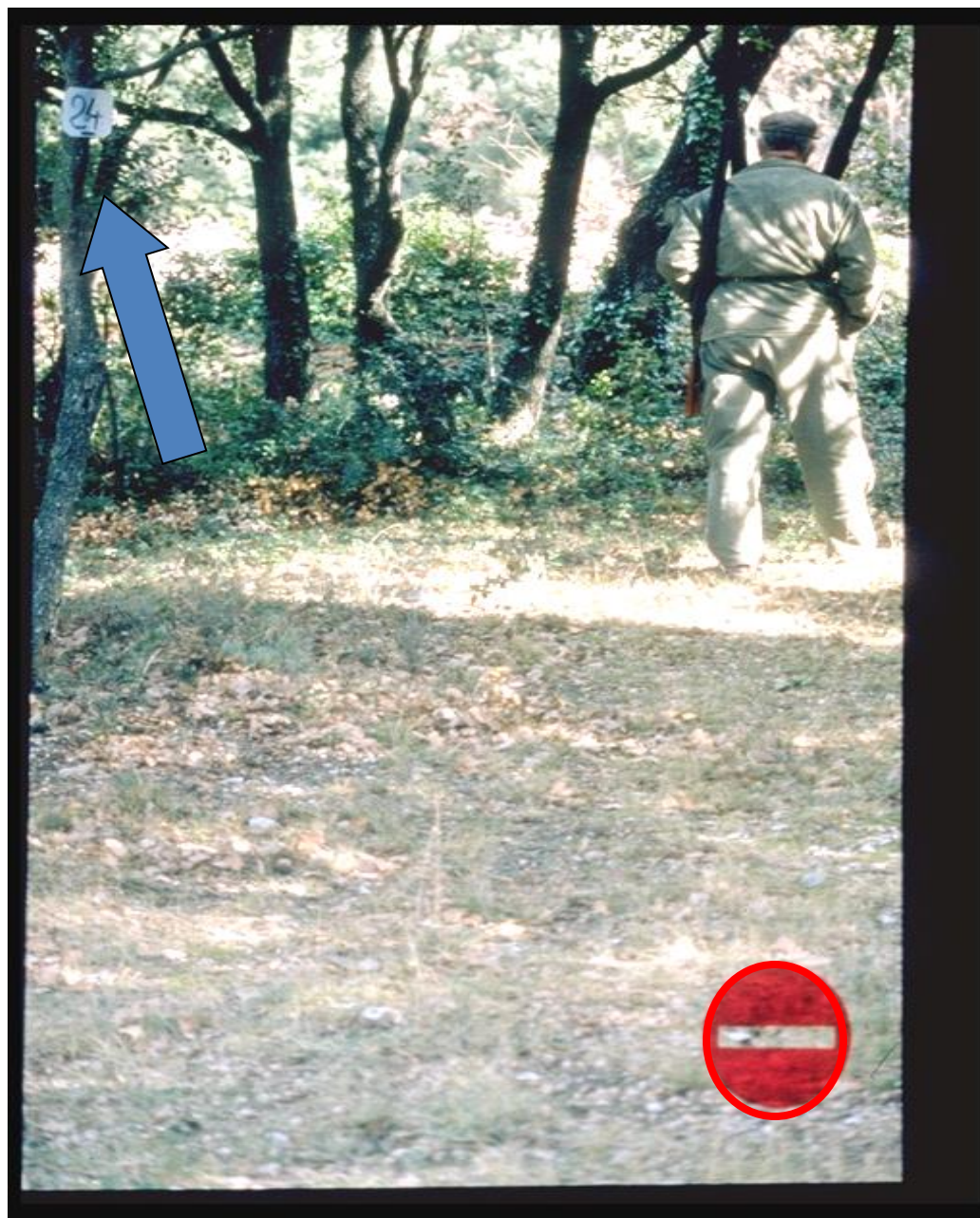




Attitudes dangereuses

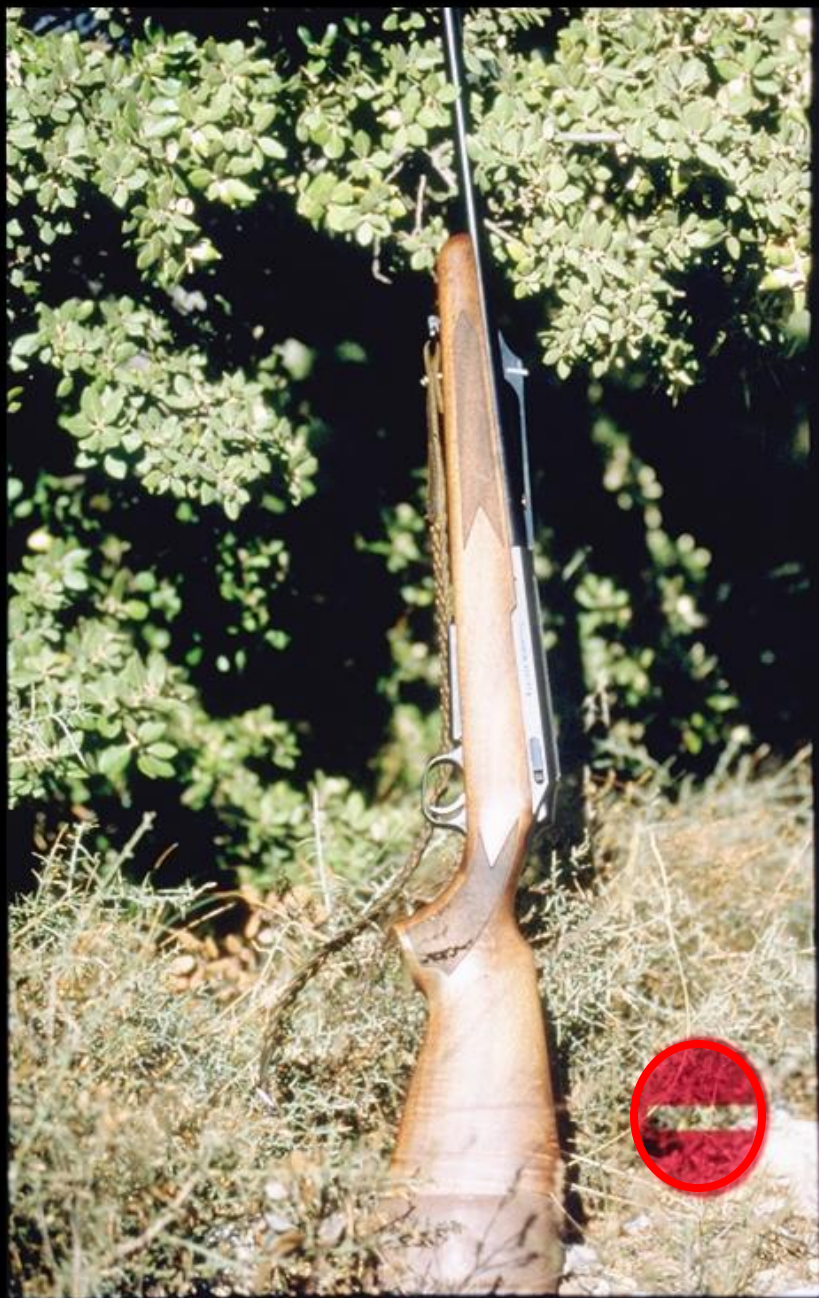




























Éléments balistiques

- Energie nécessaire pour tuer un gibier:
 - Chevreuil: 1000 à 1200 joules
 - Sanglier et cerf: 2000 à 2500 joules

Armes rayées: (portée en tir horizontal 3500 à 5000 mètres)

CALIBRE	POIDS BALLE Gr	VITESSE EN M/S			ENERGIE JOULES		
		0 M	50 M	100 M	0 M	50 M	100 M
7X64	10,5	880	839	800	4066	3696	3360
280 REM	10,5	850	803	758	3793	3385	3016
270 WIN	9,7	895	849	805	3885	3496	3143
300 WIN M	10,7	970	920	871	5034	4528	4059
9,3X74 R	16	750	706	663	4500	3987	3517

Armes lisses: (portée en tir horizontal 1000 à 2000 mètres)

CAL 12	POIDS g	VITESSE M/S			ENERGIE JOULE		
		0 M	50 M	100 M	0 M	50 M	100 M
BREN.	31,5	430	370	275	2912	1715	1191
SAUV.	26	460	395	345	2725	2010	1540

Éléments balistiques conclusion

- Tir en battue à balle (fusil ou carabine): dans le respect de l'angle de sécurité des 30° et du tir fichant.
- LES BALLES DE FUSILS A CANONS LISSES (CAL 12, 16...):
 - Moins rapides + moins puissante + plus lourdes ==>risque de ricochet plus élevé que les balles d'armes rayées
 - Il faut privilégier les armes rayées dans les zones où les risques de ricochets sont le plus élevés (zones forestières)
- Dans tous les cas il est impératif de cibler son arme avec une seule munition et de ne pas en changer.

Sécurité et entretien des armes au domicile



**CETTE OPERATION DOIT SE DEROULER
AU DESSUS D'UNE TABLE AFIN DE
PREVENIR LES MALADRESSES**



**TOUTE ARME DOIT ETRE RANGEE DECHARGEE HORS DE PORTEE DES
ENFANTS**

LES MUNITIONS SERONT STOCKEES A PART ET SOUS CLEFS

Sécurité et stockage des armes au domicile



- Arme dans un coffre fort

OU

- Démontage d'une partie de l'arme, la rendant inopérante dans l'immédiat

OU

- Dispositif antivol empêchant l'enlèvement de l'arme (câble dans le pontet)

ET

- Munitions à part et sous clé

-
- Utilisation d'un verrou de pontet (non réglementaire)



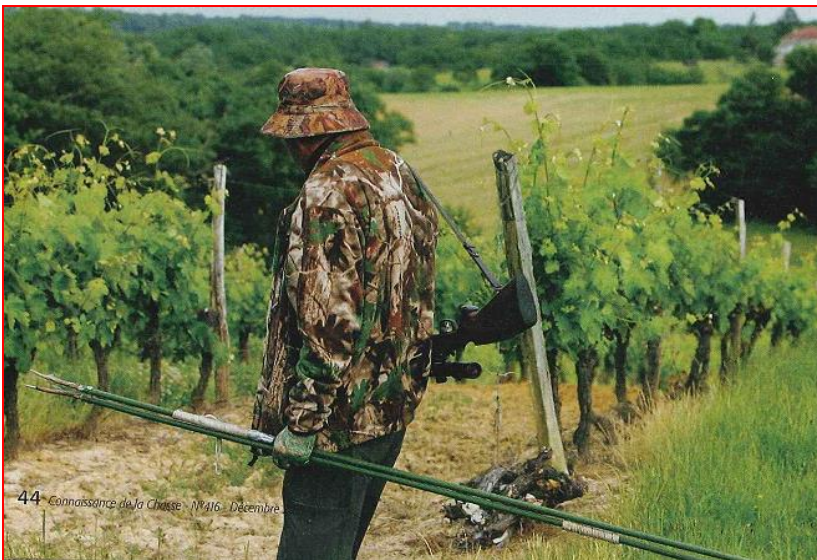
Les modes de chasse alternatifs

Afin de réaliser au mieux les prélèvements obligatoires dans les zones refuges où la réalisation des battues est difficile voire impossible, il est conseillé, en complément des battues, de mettre en place d'autres modes de chasse comme l'approche ou l'affût.



Les modes de chasse alternatifs

- Pour la pratique de ces modes de chasse il faut privilégier un optique de bonne qualité (éviter les points rouges), l'arme ou le calibre étant des éléments secondaires.
- Pour une efficacité maximale, privilégier une carabine à verrou équipée d'une lunette de tir à grossissement 6 à 10 lumineuse (Ø 42 / 50 / 56).
- Rappel: au moindre choc sur la lunette, toujours vérifier le réglage !



Sécurité liée à ces modes de chasse

Ne jamais monter sur un mirador arme chargée ni approvisionnée.

Indispensable de rappeler que les tirs lointains (> 100 m) augmentent les risques d'accidents et d'animaux blessés (rappel: portée d'une carabine entre 3000 et 5000 m !)

Une balle peut être mal ajustée même avec une lunette de qualité !

Ne jamais tirer au travers de la végétation ! (expansion de la balle + danger éventuels avec les fragments)

Utilisation d'un bipied ou d'un tripode pour stabiliser le tir

Il existe des carabines avec système « double détente » (stetcher) ou « combiné » = pour éviter « le coup de doigt »

A n'activer qu'au moment du tir

La chasse à l'affût: quelques exemples concrets d'installations .

Affût « mal conçu » (instable) ! ➡

Affût fixe

Affût « transportable »

Pour le public « Attention danger: interdiction de monter »





FIN